

## Soyez confiant grâce à la Canada-Vie

Depuis 165 ans, la Canada-Vie a toujours apprécié de travailler avec des conseillers prospères et de leur offrir du soutien ainsi que la possibilité de se perfectionner. Aujourd'hui, nous continuons d'élaborer des produits pour améliorer, soutenir et mériter vos affaires. La garantie de revenu viager n'est qu'une des composantes d'un portefeuille de revenu de retraite complet et elle peut être jumelée à d'autres options de revenu, comme celles relatives aux rentes encaissables, aux rentes immédiates et aux rentes différées.



### Situation

Vous êtes à la retraite ou vous approchez de la retraite, vous et votre conjoint, et vous vous préoccupez de votre revenu futur.

### Solution

Vous pouvez garantir votre revenu à vie<sup>1</sup> au moyen de l'option de garantie de revenu viager.

<sup>1</sup>Les retraits excédentaires diminuent le montant du revenu viager et mettent fin à l'admissibilité des clients à tout boni accordé pour retraits reportés. Un retrait excédentaire est un retrait qui dépasse le montant de revenu annuel garanti.



## Revenu garanti à vie pour le conjoint

Le revenu viager conjoint peut constituer une solution

### L'information au bout des doigts

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Canada-Vie et de ses produits, rendez-vous à l'adresse [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com).

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.



Ensemble, on va plus loin<sup>MC</sup>



# une combinaison puissante

## Protégez-vous, vous et votre conjoint

Optez pour un revenu viager conjoint pour vous protéger, vous et votre conjoint, d'une diminution future de votre revenu de retraite ou de la perte de celui-ci, peu importe qui décède en premier.

Le choix du produit de retraite qui vous aidera à planifier votre revenu viager peut s'avérer complexe. Demander de l'aide à votre conseiller constitue la première étape pour vous aider à comprendre les solutions qui s'offrent à vous pour répondre à vos besoins.

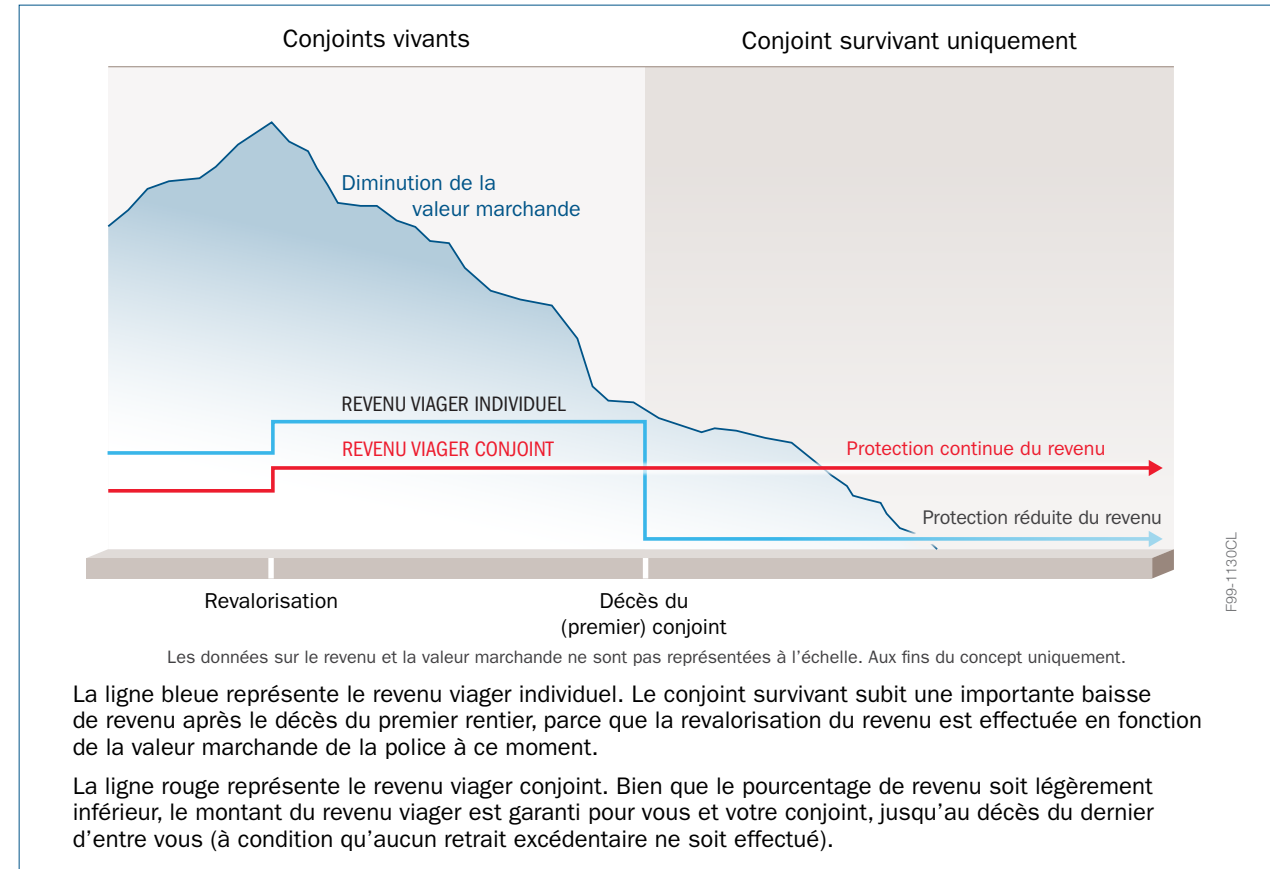
Une police de fonds distincts assortie de la garantie de revenu viager offre un revenu garanti à vie et peut vous aider à protéger votre revenu contre des risques liés à la retraite :

- Épuisement de l'épargne de son vivant
- Faibles rendements du marché
- Inflation

En optant pour la garantie de revenu viager avec revenu viager conjoint, vous et votre conjoint profitez de nombreuses caractéristiques axées sur le revenu :

- Le revenu viager peut augmenter, mais il ne diminuera jamais, à moins qu'un retrait excédentaire soit effectué
  - Si la croissance des marchés est supérieure au revenu que vous tirez de votre police, des revalorisations du revenu peuvent augmenter le montant du revenu viager de façon permanente
  - Le revenu viager conjoint est fondé sur l'âge; à mesure que vous avancez en âge, le pourcentage du revenu utilisé peut augmenter, passant de 2,5 pour cent à 50 ans à 4,5 pour cent à 75 ans
  - Si vous reportez votre revenu au cours des premières années, un boni accordé pour retraits reportés de trois pour cent augmente le montant de votre revenu viager
- Le même montant du revenu viager continue d'être versé à vous ou à votre conjoint, peu importe qui décède en premier

L'exemple suivant illustre les polices de revenu viager individuel et de revenu viager conjoint avant et après le décès d'un rentier.



## Un petit rappel

Bien que le pourcentage de revenu soit légèrement inférieur par rapport au revenu viager individuel, le revenu viager conjoint offre un revenu garanti tant que l'un des rentiers est en vie. Toutefois, les avantages à long terme, comme être certain que le revenu de retraite de votre conjoint est garanti à vie, peuvent compenser le montant de revenu inférieur.

### N'oubliez pas :

- Le revenu viager conjoint vous procure un revenu garanti, à vous et à votre conjoint, jusqu'au décès du dernier conjoint
- Le revenu viager conjoint doit être choisi au moment de remplir la proposition

- Les mêmes frais de la garantie de revenu viager s'appliquent au revenu viager conjoint et au revenu viager individuel; le revenu viager conjoint ne donne lieu à aucuns frais additionnels
- Les mêmes caractéristiques de police s'appliquent aux versements de revenu viager individuel et aux versements de revenu viager conjoint
- Les pourcentages de revenu aux termes du revenu viager conjoint sont basés sur l'âge du plus jeune des deux conjoints
- Les retraits excédentaires diminuent le montant du revenu viager et mettent fin à votre admissibilité à tout boni accordé pour retraits reportés